

Frais d'équipement

AVENANT du 18 juillet 2008 à la Convention Collective Nationale étendue de la Pharmacie d'Officine du 3 décembre 1997

Entre les soussignées :

LA FEDERATION DES SYNDICATS PHARMACEUTIQUES DE FRANCE
13, rue Ballu – 75009 PARIS

~~L'UNION NATIONALE DES PHARMACIES DE FRANCE~~
~~57, rue Spontini – 75016 PARIS~~

L'UNION DES SYNDICATS DE PHARMACIENS D'OFFICINE
43, rue de Provence – 75009 PARIS

d'une part,

et

~~LA FEDERATION NATIONALE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT DES INDUSTRIES
CHIMIQUES, PARACHIMIQUES ET CONNEXES (CFE/CGC)~~
~~56, rue des Batignolles – 75017 PARIS~~

~~LA FEDERATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES (CGT)~~
~~263, rue de Paris – 93514 MONTREUIL CEDEX~~


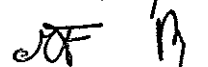
LA FEDERATION NATIONALE DE LA PHARMACIE « FORCE OUVRIERE »
7, passage Tenaille – 75014 PARIS

LA FEDERATION NATIONALE DES SYNDICATS CHRETIENS DES SERVICES DE SANTE ET
SOCIAUX (CFTC)
10, rue Leibniz – 75018 PARIS

~~LA FEDERATION NATIONALE DES SYNDICATS DES SERVICES DE SANTE ET SERVICES
SOCIAUX (CFDT)~~
~~47-49, avenue Simon Bolivar – 75950 PARIS CEDEX 19~~

d'autre part.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

P.F. 
J.F.  1

Article 1

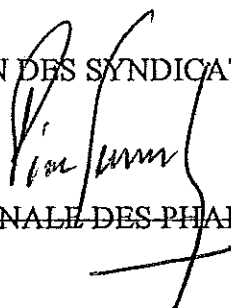
Le montant de l'indemnité forfaitaire annuelle pour frais d'équipement, prévue à l'article 9 de la Convention Collective Nationale de la Pharmacie d'officine du 3 décembre 1997, est fixé à 62 € pour l'année 2008.

Article 2

Le présent avenant fera l'objet d'une demande d'extension à l'initiative de la partie la plus diligente.

Fait à Paris, le 18 juillet 2008

- Pour LA FEDERATION DES SYNDICATS PHARMACEUTIQUES DE FRANCE



~~- Pour L'UNION NATIONALE DES PHARMACIES DE FRANCE~~

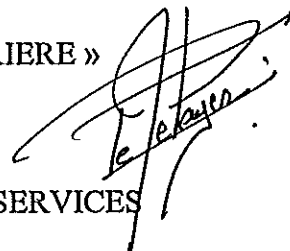
- Pour L'UNION DES SYNDICATS DE PHARMACIENS D'OFFICINE



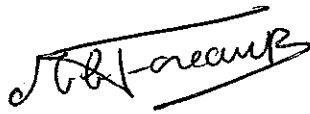
~~- Pour LA FEDERATION NATIONALE DU PERSONNEL D'ENCADREMENT DES INDUSTRIES CHIMIQUES, PARACHIMIQUES ET CONNEXES (CFE/CGG)~~

~~- Pour LA FEDERATION NATIONALE DES INDUSTRIES CHIMIQUES (CGT)~~

- Pour LA FEDERATION NATIONALE DE LA PHARMACIE « FORCE OUVRIERE »



- Pour LA FEDERATION NATIONALE DES SYNDICATS CHRETIENS DES SERVICES DE SANTE ET SOCIAUX (CFTC)



~~- Pour LA FEDERATION NATIONALE DES SYNDICATS DES SERVICES DE SANTE ET SERVICES SOCIAUX (CFDT)~~